

RAPPORT DE LA COMMISSION D'URBANISME DU CONSEIL COMMUNAL DE BASSINS

Préavis municipal 10/12 relatif à un droit distinct et permanent des parcelles 570 et 580 aux Plattets propriété de la Ville de Genève appelé :

CONTRAT DE DROIT DE SUPERFICIE POUR LA RENOVATION DES LOCAUX POUR DE L'HEBERGEMENT DE TYPES ECOTOURISME, COLONIE, CLASSES VERTES ET POUR L'ACCEUIL PARASCOLAIRE DE LA COMMUNE DE BASSINS EXCUSLIVEMENT.

La commission d'urbanisme s'est réunie les 12, 21 et 27 novembre 2012.

Lors de la première séance, étaient présents, pour la commission d'urbanisme, Madame Nathalie Badertscher, Messieurs Cédric Marti, Laurent Renevier et François Martignier. Madame Herlinda Elmer, Messieurs Didier Besson et Frédéric Guenin étant excusés.

Monsieur le Syndic Didier Lohri, accompagné de Messieurs les Municipaux Laurent Vukasovic, François Matthey, Alexandre Rastello, excusé Monsieur Pierre Miauton, nous ont présenté et commenté ce préavis.

La commission des finances était également présente.

A la fin de la séance les différents intervenants ont admis qu'une visite des lieux s'imposait.

Ce qui fut fait le mercredi 21 novembre 2012 en présence d'une représentation de la commission d'urbanisme composée de Madame Nathalie Badertscher, Messieurs Didier Besson et François Martignier. Madame Herlinda Elmer, Messieurs Frédéric Guenin et Laurent Renevier excusés; Monsieur Cedric Marti absent.

Monsieur le Syndic Didier Lohri, Monsieur le municipal Pierre Miauton, la commission des finances ainsi que des représentants de l'UAPE étant également présents.

Nous avons pu visiter les bâtiments B2, B5 et partiellement le bâtiment B4, (réfectoire et cuisine) le concierge n'ayant pas la clef des dortoirs se trouvant au-dessus.

Le 27 novembre 2012 la commission d'urbanisme composée de Madame Nathalie Badertscher, Messieurs Didier Besson, Frédéric Guenin, Laurent Renevier, François Martigniez, Madame Herlinda Elmer étant excusée et Monsieur Cedric Marti absent, s'est réunie.

De cette dernière réunion il en est ressorti que :

- la précarité extérieure et intérieure de certains bâtiments, pour les premiers datant du début 1900, tous construits en bois, non isolés et non chauffés ne nous permettait pas d'en déterminer l'état général
- le volume immobilier de la commune de Bassins est assez important et que, de plus, plusieurs projets en cours n'ont toujours pas aboutis.

En conclusion :

La commission d'urbanisme remercie la Municipalité pour les explications données et propose que ce projet ne soit pas traité en priorité en demandant au Conseil Communal de Bassins

- **de refuser le préavis municipal relatif à un droit distinct et permanent des parcelles 570 et 580 aux Plattets propriété de la Ville de Genève appelé**

CONTRAT DE DROIT DE SUPERFICE POUR LA RENOVATION DES LOCAUX POUR L'HEBERGEMENT DE TYPES ECOTOURISME, COLONIE, CLASSES VERTES ET POUR L'ACCEUIL PARASCOLAIRE DE LA COMMUNE DE BASSINS EXCLUSIVEMENT et sa signature chez un notaire vaudois.

Bassins, le 2 décembre 2012

Didier Besson

Herlinda Elmer

Frédéric Guenin

Cédric Marti

François Martignier

Laurent Renevier


Nathalie Badertscher, rapporteur